



**Grant Thornton**

## États financiers

MICRO - Mouvement des intervenants et des intervenantes communautaires en radio de l'Ontario (en exploitation sous le nom MICRO)

Le 31 mars 2019

**MICRO**  
**Index des états financiers**  
**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019**

---

	Page
Rapport du vérificateur indépendant	1 - 3
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de l'exploitation	6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 10



# Grant Thornton

## Rapport du vérificateur indépendant

**Grant Thornton LLP**  
600, av. Hugel  
Midland (Ontario)  
L4R 1W4

Tél. 1 705 527-6555  
Télec. 1 705 528-7050

Aux membres de MICRO

### Opinion avec réserve

Nous avons vérifié les états financiers de MICRO (« l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états de l'exploitation, de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes afférentes aux états financiers et un sommaire des principales conventions comptables.

À notre avis, sous réserve des effets possibles de la problématique décrite à la section *Justification de l'opinion avec réserve* du présent rapport, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de MICRO au 31 mars 2019 ainsi que les résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Justification de l'opinion avec réserve

La note 2 indique que l'organisme utilise une méthode mixte pour les apports liés aux immobilisations. La politique consiste à constater les immobilisations acquises à l'état des résultats dans l'année de leur achat. Un actif est également comptabilisé au bilan et les actifs nets sont augmentés du même montant. Chaque année, l'actif est réduit du même montant que l'amortissement possible si celui-ci avait été capitalisé et les actifs nets sont diminués de ce même montant. Les effets de cette dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif sur les états financiers vérifiés n'ont pas été déterminés.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes font l'objet d'une description plus détaillée à la section *Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Autres questions**

Les états financiers de MICRO pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 ont été vérifiés par Sedgwick Post & Hogg LLP Chartered Professional Accountants qui ont exprimé une opinion avec réserve sur ces états le 12 octobre 2018. Les associés et le personnel de Sedgwick Post & Hogg LLP Chartered Professional Accountants se sont joints à Grant Thornton LLP après le 12 octobre 2018.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreur.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à continuer son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe compatible de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, et de délivrer un rapport du vérificateur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification qui sont appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les divulgations, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

*Grant Thornton LLP*

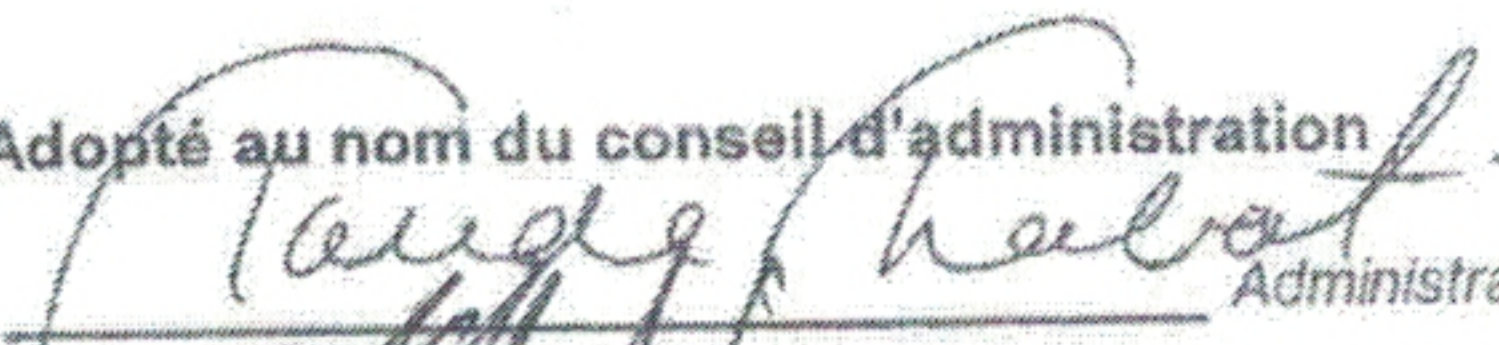
Midland, Canada  
Le 21 novembre 2019

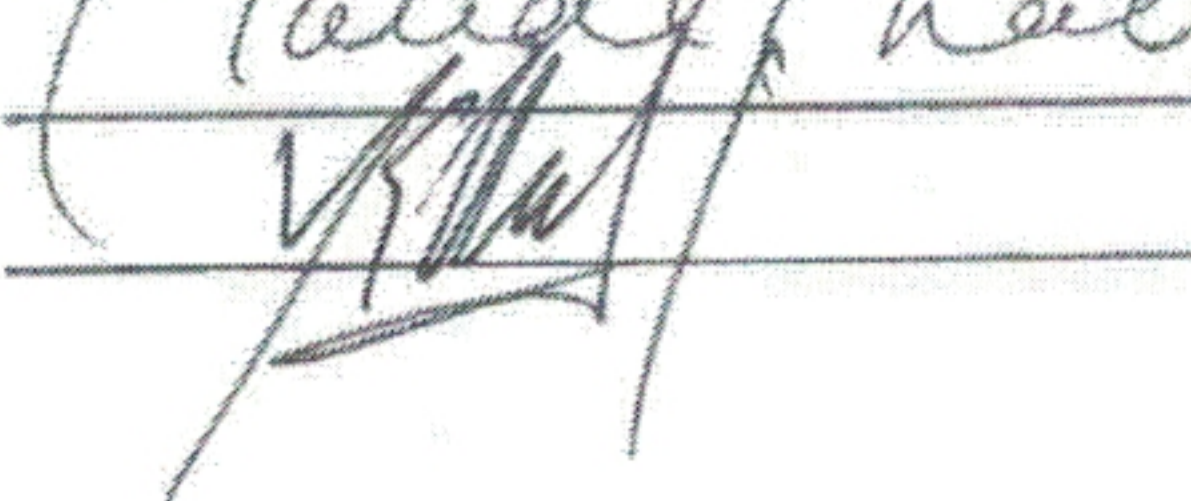
Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

**MICRO**  
**État de la situation financière**  
**Le 31 mars 2019**

	2019	2018
<b>Actifs</b>		
Actifs à court terme		
Encaisse	52 950 \$	106 899 \$
Comptes débiteurs (Note 3)	30 077	7 587
Charges payées d'avance	8 906	2 227
	<u>91 933</u>	<u>116 713</u>
Immobilisations (Note 4)	<u>4 284</u>	<u>4 586</u>
	<u><b>96 217 \$</b></u>	<u><b>121 299 \$</b></u>
<b>Passifs et actifs nets</b>		
Passifs à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (Note 5)	53 850 \$	74 902 \$
Subventions reportées (Note 6)	-	26 129
Revenu reporté	12 498	-
	<u>66 348</u>	<u>101 031</u>
Actifs nets		
Fonds non affectés	25 585	15 682
Investi en immobilisations	4 284	4 586
	<u>29 869</u>	<u>20 268</u>
	<u><b>96 217 \$</b></u>	<u><b>121 299 \$</b></u>

Adopté au nom du conseil d'administration

  
 Administrateur

  
 Administrateur

**MICRO****État de l'évolution de l'actif net****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019**

	Fonds non affectés	Investi en immobilisations	2019	2018
<b>Actifs nets – Début de l'exercice</b>	15 682 \$	4 586 \$	<b>20 268 \$</b>	22 366 \$
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	9 903	-	<b>9 903</b>	787
Acquisition d'actifs nets pendant l'exercice	-	482	<b>482</b>	-
Amortissement des immobilisations	-	(784)	<b>(784)</b>	(2 885)
<b>Actifs nets – Fin de l'exercice</b>	<b>25 585 \$</b>	<b>4 284 \$</b>	<b>29 869 \$</b>	20 268 \$

**MICRO****État de l'exploitation****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019**

	2019	2018
<b>Revenu</b>		
Contributions (Note 6)	367 629 \$	258 174 \$
Recouvrement des dépenses (Note 7)	50 342	3 661
Revenus de la publicité	21 537	42 551
Commandites	8 964	10 910
Cotisation des membres	4 000	4 000
Services aux membres	4 000	20 000
Autres revenus	-	2 282
	<u>456 472</u>	<u>341 578</u>
<b>Dépenses</b>		
	-	-
Publicité et programmes	238 572 \$	165 284 \$
Créances irrécouvrables	-	453
Ordinateurs et équipements de bureau	5 414	-
Assurances	2 172	1 779
Intérêts et frais bancaires	681	278
Cotisations et adhésions de membres	433	726
Fournitures et équipements de bureau	6 675	5 048
Honoraires professionnels	10 064	5 468
Location	3 700	6 200
Réparations et entretien	200	-
Salaires et rémunération	121 781	130 752
Sous-traitance	27 316	2 281
Téléphone et internet	1 680	3 533
Déplacements et rencontres	27 881	18 989
	<u>446 569</u>	<u>340 791</u>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice</b>	<u>9 903 \$</u>	<u>787 \$</u>



**MICRO**  
**État des flux de trésorerie**  
**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019**

	2019	2018
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	<u>9 903 \$</u>	<u>787 \$</u>
Variations hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes débiteurs	(22 490)	76 785
Charges payées d'avance	(6 679)	(793)
Comptes créditeurs et charges à payer	(21 052)	(13 997)
Contributions reportées	(26 129)	(25 871)
Revenu reporté	<u>12 498</u>	<u>(1 410)</u>
	<u>(63 852)</u>	<u>34 714</u>
<b>Augmentation (diminution) des flux de trésorerie</b>	<b>(53 949)</b>	<b>35 501</b>
Encaisse - début de l'exercice	<u>106 899</u>	<u>71 398</u>
<b>Encaisse – Fin de l'exercice</b>	<b><u>52 950 \$</u></b>	<b><u>106 899 \$</u></b>

## MICRO

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

---

#### 1. Organisme

MICRO est un organisme sans but lucratif constitué en personne morale en vertu des lois de l'Ontario qui est donc exempt d'impôt sur le revenu. L'organisme a pour but principal d'assurer la réalisation et la diffusion de programmes radiophoniques desservant la communauté francophone et de contribuer au développement de la communauté francophone de l'Ontario.

---

#### 2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Un résumé des principales conventions comptables utilisées pour préparer les états financiers figure ci-après :

##### Comptabilisation des revenus

MICRO utilise la méthode différée de comptabilisation des contributions. Les apports affectés sont reconnus à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et s'il existe une assurance raisonnable qu'il pourra être perçu.

Les revenus de publicité, des services aux membres, de commandites, de recouvrement des dépenses, de cotisations de membres et d'autres revenus sont reconnus à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

##### Immobilisations

Les immobilisations acquises pendant la période comptable sont imputées aux opérations. Toutefois, à des fins de documentation, un montant similaire est comptabilisé au coût et ajouté à l'avoir investi en immobilisations pour être radié au moyen de la méthode décrite ci-après :

Équipement informatique	20 %	méthode linéaire
Équipements de bureau	20 %	méthode linéaire
Site Web	20 %	méthode linéaire

Les immobilisations acquises pendant l'exercice sont amorties à la moitié du montant.

Les immobilisations font l'objet d'une évaluation de perte de valeur lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que l'actif pourrait avoir subi une réduction de valeur. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation en comparant leur valeur comptable aux estimations de leur juste valeur en se basant sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou à l'aide d'autres méthodes d'évaluation. Lorsque la juste valeur est jugée inférieure à la valeur comptable, la dépréciation qui en résulte est comptabilisée à l'état des résultats.

##### Contributions sous forme de services

L'exploitation de l'organisme dépend de la contribution du temps de bénévoles et de don de matériel de sources diverses. La juste valeur des biens et des services reçus ne peut être raisonnablement estimée et ne figurent donc pas dans les présents états financiers.

(suite)

## MICRO

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

---

#### 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

##### Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conforme aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont présentés dans les résultats de la période pendant laquelle ils sont comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

##### Politique en matière d'instruments financiers

Les actifs ou passifs financiers obtenus dans les transactions sans lien de dépendance sont d'abord évalués à leur juste valeur. Tous les instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement moins les pertes de valeur. La juste valeur initiale est ajustée en fonctions des frais de financement et des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'origine, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge.

Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers similaires) évalué au coût ou au coût après amortissement est soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indications de perte de valeur. Les dépréciations sont comptabilisées dans l'état de l'exploitation. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement sont reprises dans la mesure de l'amélioration fournie à condition que l'actif n'est pas comptabilisé à une valeur, à la date de la reprise, supérieure à la valeur qui aurait été la valeur comptable si la réduction de la valeur n'avait pas été prise en compte antérieurement. Les montants de toute dépréciation ou reprise sont comptabilisés au revenu net.

---

#### 3. Comptes débiteurs

Aucune provision n'a été constituée au titre des créances douteuses pour l'exercice en cours ou les exercices précédents.

---

#### 4. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2019 Valeur comptable nette	2018 Valeur comptable nette
Équipement informatique	7 655 \$	3 371 \$	4 284 \$	2 241 \$
Équipements de bureau	-	-	-	2 345
Site Web	3 069	3 069	-	-
	<b>10 724 \$</b>	<b>6 440 \$</b>	<b>4 284 \$</b>	<b>4 586 \$</b>

---

#### 5. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs et charges à payer comprennent les remises gouvernementales de 1 259 \$ (2018 – 1 996 \$).

## MICRO

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

---

#### 6. Ententes importantes

L'organisme a conclu diverses ententes de financement avec le ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 437 000 \$. Les ententes sont en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2022. L'organisme a reçu 197 000 \$ du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2019. De cette somme, 147 000 \$ a été comptabilisé comme revenu de contributions pour l'exercice en cours, et le montant de 50 000 \$ a été comptabilisé pendant l'exercice antérieur.

L'organisme a conclu une entente de financement avec le ministère canadien du Tourisme au montant de 125 000 \$. L'entente est en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019. L'organisme a comptabilisé la totalité du montant comme revenu de contributions pour l'exercice en cours.

L'organisme a conclu diverses ententes de financement avec le ministère de l'Éducation de l'Ontario au montant de 335 000 \$. Les ententes sont en vigueur du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 15 juillet 2019. L'organisme a reçu 219 500 \$ du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 mars 2019. De cette somme, 95 629 \$ a été comptabilisé comme revenu de contributions pour l'exercice en cours, et 123 871 \$ a été comptabilisé pendant l'exercice antérieur.

Le montant total comptabilisé comme revenu de contributions suite à ces ententes pour l'exercice 2019 est de 367 629 \$ (2018 – 258 174 \$) et nul \$ (2018 – 26 129 %\$) a été comptabilisé comme contributions reportées.

La direction est d'avis que l'organisme satisfait à toutes les conditions associées au financement gouvernemental reçu pendant l'exercice.

---

#### 7. Recouvrement des dépenses

L'organisme a conclu une entente de financement avec ARCOT et ARCANB au montant de 50 342 \$. L'entente est en vigueur du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2018 et visait à rembourser l'organisme pour les services rendus par la direction générale. L'organisme a comptabilisé la totalité du montant comme revenu pour l'exercice en cours.

---

#### 8. Instruments financiers

La direction estime que l'organisme n'est pas soumis à des risques d'intérêts, de devises ou de crédits importants. L'exposition au risque demeure inchangée par rapport à l'exercice précédent.

---

#### 9. Sujétion économique

Une part importante des revenus provient des contributions gouvernementales. La perte de ces contributions aurait un effet indésirable sur l'organisme.

---